

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MELON DU HAUT-POITOU**

Mardi 10 mars 2026 9h -12h30 – Salle de Réunion Mirebeau



Présents : Guillaume MARTIN, Valentine MARTIN, Carole LETURCK, Anthony BEAUSSE, Julien GODET, Camille RAIMBAULT, Alexandre HENAULT, Tony THIBAUT, François RONDELEUX, Laurent CHEVALIER, Magaly FRUCHON, Sébastien BOURRY, Arnaud COURTIN, Jean Pierre MERIGEAUD, Michelle MERIGEAUD, Chantal et Jean Pierre QUILLET, Claudie et Jean-Michel LEBLANC, Jean Paul BRANDET, Didier DUPUIS, Pierre BADIN, Sophie et Frédéric CHRISTE, Jean Marie GODET, Laurent CHERIGNY (ANEFA), Khadija ZEGHLOUL, Pierre MORGEAU (CA86)

Excusés : Martine GIRARD, Antoine FRANCHINEAU, Gilles BOTRE, Frédéric TASSIN, Chantal ROYER, Virginie GAROT (INAO), Brigitte BONNET (AANA), Alain PICHON (Conseil Dept 86), Hélène BROYER-JULIEN, Clémence GROLIÈRE (Région Nouvelle Aquitaine), Laurent FIDELE (INAO), Joachim HAVARD (INAO) Philippe TABARIN (CA86), Delphine GUEROUT (Certipaq), MLaure MARIAU (B2M),

Ordre du jour :

1^{ère} partie : AG Ordinaire du Syndicat.

- Lecture du compte rendu de la précédente Assemblée Générale
- Rapport financier 2025
- Budget et actions prévisionnelles 2026,
- Validation de la communication 2026, validation demande de FEADER 2026
- Renouvellement des administrateurs
- Bilan du Séminaire et avancées des pôles
- Choix des variétés à mettre en essai en 2026
- Sujets divers

2^{ème} partie : Poursuite de l'AG du syndicat en présence des académiciens et des invités

- Bilan de campagne 2025
- Rapport d'activités 2025 : Contrôles qualité et analyse sensorielle
- Actions 2025 et projets 2026
- Parole aux invités
- Questions diverses
- Rapport moral
- Approbation des comptes, du rapport moral et quitus aux administrateurs

I. Assemblée Générale Ordinaire des Producteurs

1. Rapport financier 2025

Julien Godet accueille les participants de cette assemblée Générale.

Camille lit le Compte rendu de la précédente assemblée Générale.

Carole Leturck, trésorière, présente le compte de résultat 2025, ainsi que le bilan au 31/12/25

Concernant les charges, on note les éléments suivants :

☞ Les charges de frais de structure sont en hausse par rapport à 2024, salaire de Camille, charges sociales, frais de déplacements, et un trop perçu du Feader 2023.

☞ Les charges Certification sont supérieures à 2024, les frais de d'INAO étant supérieurs à 2023, avec la modification du cahier des charges. Et une augmentation des frais de Certipaq pour le contrôle organoleptique externe.

☞ Les charges Qualité, sont légèrement inférieures par rapport à 2024, comprenant une diminution des heures sur les essais.

☞ Finalement les charges de promotion sont inférieures à l'année 2024. Nous avons été présents dans les revues Fld et Vegetabe + à Madrid Fruit Attraction, des animations commerciales, les RS et RP un partenariat avec le jambon de Bayonne + France TV et les bâches du tour de France.

☞ Les frais « autres » sont importants car un séminaire en décembre 2024.

Du côté des produits, on retrouve :

☞ Les cotisations des adhérents, réglées en totalité

☞ Les cotisations INAO, qui correspondent à celles appelées sur le tonnage 2024, payées en 2025,

☞ Le remboursement des essais par les semenciers,

☞ Les subventions de la Région NA et le FEADER.

☞ Le remboursement par les adhérents des abonnements, des repas, et des animations commerciales

Le Compte de Résultat fait apparaître un bénéfice de 4533.19€.

A la lecture du bilan, il apparaît que les capitaux propres du Syndicat représentaient 49657.7€ sur un total d'actif de 80 581.685 €. La situation financière du Syndicat est saine.

Les frais de location de bureau ont fortement augmenté, Camille a déménagé de bureau en Septembre 2025.

Le loyer précédent était de 357€HT passe à 160€ HT. Soit une économie de 2364€par an.

Camille présente le budget prévisionnel 2026.

Côté Recettes, les cotisations des producteurs sont basées sur environ 1200ha, légèrement supérieur à 2025.

Nous comptons également sur une cotisation additionnelle par structure correspondant au tonnage vendu sous IGP année en cours * 2€ par tonne. Cette cotisation additionnelle sera demandée aux producteurs en Octobre, après la réunion de fin de saison, si la trésorerie du syndicat est trop basse pour la fin d'année.

Nous comptons également la participation financière des semenciers pour la mise en place des essais du HP est estimée à 17 500 € (avec 35 variétés à 500 €HT par variété). Les producteurs remboursent également leurs audits certipaq et les frais de séminaire.

Du côté des charges, les frais de structure et de l'IGP sont en hausse par rapport en 2025, avec une augmentation des frais de carburant et de frais de déplacement, + location de voiture sur une plus longue durée. Les frais certipaq augmentent également avec le contrôle organoleptique. Cependant les frais de location de bureau baissent. I
Il faut également compter la mise en place de l'adhésion Cerfrance et la location pour la plateforme de facturation électronique.

Il faudra anticiper en 2027 l'achat d'un nouveau PC sous Windows 11 pour l'installation des logiciels.

Les Frais de qualité et d'IGP vont légèrement augmenter car 3 essais de plateformes sont mis en place cette année comme en 2025, mais on compte une augmentation de frais de personnel et plus de variétés que 2025.

Enfin, le volet Promotion et Communication est d'un montant équivalent, avec de nouvelles actions de communication, prise en charge des réseaux sociaux, RP, le spot sur les stations-services avec Fill up Média, la participation au salon de Madrid.

Pour soulager le budget prévisionnel et faire une avance de trésorerie pour les actions 2025, les cotisations totales seront demandées en totalité en avril ou mai, avant la saison et un prêt court terme de 18000 € a été demandé en décembre 2025, en attendant le règlement de la Subventions FEADER 2024 qui sera réglée au printemps 2026 d'un montant de 29 806 €. Ce prêt court terme devra être remboursé en juin 2026.

2. Actions de communication 2026 et validation du Dossier FEADER 2026

Les actions de Communication :

- **Pour le lancement de campagne :**

Jeudi 25 Juin 2026

Caves Painctes à Chinon

En Partenariat avec le syndicat des Vins de Loire

Nous proposons l'Intronisation du maire de Chinon, d'Emmanuelle PELE, journaliste Vegetable, de Jean MANCEAU , grand maitre de la confrérie des entonneurs Rabelaisiens et Rémi et Christophe ARSONNEAU, transporteurs.

Nous inviterons quelques Viticulteurs qui viendront présenter et faire déguster leurs vins lors de la soirée.

Devis traiteur de 4500€HT doit être modifié, nous enlevons les vins. → 4000 €HT

Validation du carton d'invitation par le syndicat des Vins de Loire avant validation Finale

- **Pour les encarts magazines :**

Le visuel n°1 a été choisi avec photo de colis l'air : Publication dans les cahiers melons Végétale en Juin., faire ajouter le logo LinkdIN

- **Pour l'agence de communication :**

Après étude du devis, toutes les actions sont validées, RS + jeu concours +vidéo recettes

- **Pour le spot TV en stations-services Via Fill up média :**

Slogan : « Faites le plein de soleil dans vos valises, Emmenez un melon du Haut- Poitou, sucré juteux et aromatique, en apéritif en plat ou en dessert, l'IGP Melon du Haut-Poitou, C'est la garantie du Goût. »

- **Pour le salon de Madrid :**

En attente de la fiche d'inscription à remplir courant avril de la part de l'AANA.

Les producteurs réitèrent leur présence à Madrid. C'est une belle vitrine, on est obligés d'y aller.

Le dossier de subvention FEADER a un plafond de 150 000€ et un taux de financement de 70%, soit 30% d'autofinancement par le syndicat.

Voici les actions de communications proposées dans la demande de subventions FEADER 2026.

Ce dernier comprend le lancement de campagne, les Réseaux Sociaux + les insertions d'encarts publicitaires, des affichages en stations-services, le salon de Madrid.

Dépense	Prix total	Financement Public 70%	Autofinancement 30%
Lancement campagne	629	440,30	188,7
Madrid	6606	4624	1982
Stations services	14590	10213	4377
Divino	13500	9450	4050
Vegetable	2555	1788	767
	37 880	26 516	11 364

Financement	Nom du financeur	Montant	
		Présenté	%
Financements publics			
Fonds Européens	FEADER	15 909,67 €	60,00%
Région	Nouvelle-Aquitaine	10 606,45 €	40,00%
Total financements publics		26 516,12 €	70,00%
Autofinancements privé			
Total financements privés		11 364,05 €	30,00%
TOTAL		37 880,17 €	

Les différentes actions de communications sont soumises au vote.

Les actions de communication pour l'année 2026 sont validées à l'unanimité.

Le président est autorisé à déposer le dossier de demande de Subventions FEADER 2026 auprès de la région Nouvelle Aquitaine.

3. Election du bureau

Sont renouvelables : Chevalier, Thibault et une place vacante cette année.

Philippe a déposé sa démission de janvier 2026. Guillaume se présenter pour représenter Soladel.

Julien fait part de son souhait de quitter la présidence du Syndicat.

Résultats du vote : 10 votes exprimés

Dépouillement :

- Thibault
- Chevalier
-

. Le Conseil d'Administration permettra l'élection du bureau.

4. Bilan séminaire

 Bilan séminaire 26 et 27 janvier 2026

A la base l'idée était de remotiver les troupes pour la saison 2026.

Le prochain séminaire se déroulera les jeudi 21 et vendredi 22 janvier 2027.

Plusieurs idées sont proposées pour les intervenants, des coachs sportifs, M .Lievremont ou Tony Chaperon ou autre.

Et délocaliser chez une autre filière labellisée. Julien Propose L'ODG coop de Noirmoutier, avec 2 matinées de réunion et 1 après midi de visite.

5. Essais HP 2025

Camille présente le tableau synthétisant les différentes propositions faites par les semenciers. Il y a 12 variétés proposées pour le précoce, 12 pour l'essai Bâche et 11 pour le PC, hors témoin.

L'ensemble des variétés est donc validé par les producteurs. Les témoins choisis sont Sérafin pour le précoce, Torum pour l'essai Bâche et Arkade pour le PC.
Le prix HT par variété est fixé à 500€ HT.

6. Bilan contrôle externe Certipaq

9 producteurs contrôlés sur 12 : 0 écarts producteurs

0 écart pour le syndicat

Bon fonctionnement de l'ODG. Audit du syndicat très satisfaisant avec nouveau CDC et PC.

Attention : enregistrer et pouvoir présenter nouveau PC et CDC

Disponibles sur l'extranet

7. Facturation électronique

Camille a rencontré La commerciale d'ISAGRI et ce CERfrance pour la mise en place de la facturation électronique obligatoire en septembre.

ISAGRI : Proposition logiciel : 690€HT + 440 € de formation puis 25€HT par mois pour le suivi.

CERfrance : comprend le facturier et la plateforme.

144HT en 2026 et puis 24€ht par mois pour 101 à 500 factures annuelles pour le suivi.

8. Loi INAO

À partir de mai 2026, une nouvelle règle européenne va changer discrètement... mais profondément l'information des consommateurs.

- Pour les produits bénéficiant d'une indication géographique (AOP / IGP),
- le nom du producteur (ou de l'opérateur) devra être identifiable sur l'emballage, y compris lorsque le produit est vendu sous marque de distributeur (MDD).

⚠ Attention aux raccourcis : ce n'est pas une interdiction des MDD, ce n'est pas non plus valable pour tous les produits, cela concerne les produits sous indication géographique et les vins et spiritueux bénéficient eux, d'un régime spécifique. Le texte officiel : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1143/oj/fra>

L'obligation d'apposer le nom du producteur s'applique-t-elle aux produits non emballés ou en vrac ?

Cette obligation s'applique également aux produits non emballés ou vendus en vrac. En ce cas les mentions sont portées à proximité immédiate du produit. (réponse du 14 mai 2025)

Que doit on comprendre par « dans le même champ visuel que l'indication géographique » ? Si le nom de l'IG figure à plusieurs endroits du packaging, faut-il faire apparaître autant de fois le nom du producteur ou de l'opérateur ?

Le nom du producteur doit apparaître dans le même champ visuel que le nom de l'IG au moins 1 fois, et non pas systématiquement à chaque reprise du nom de l'IG.

Par ailleurs, elle rappelle que la notion de « champ visuel » se réfère au fait d'être vu sous le même angle, sans avoir besoin de tourner le produit (les surfaces qui peuvent être vues d'un même point de vue). En revanche, la mention peut figurer sur des surfaces adjacentes, tant qu'elles peuvent être vues simultanément par le consommateur. (réponse du 14 mai 2025)

9. Créer un Label Pastèque

Plusieurs opérateurs valorisent leurs pastèques, de qualité supérieures qui se développent parfaitement dans les terres d'aubues du secteur du Haut-Poitou.

Camille se renseigne pour la création d'un nouveau label Pastèque du Haut-Poitou ou zone Val de Loire.

Suite de l'assemblée générale en présence des invités et académiciens

Julien Godet accueille les invités et académiciens présents et leur souhaite la bienvenue.

1. Bilan de la campagne 2025

Bilan de campagne par Tony:

Printemps 2025 correct avec quelques passages pluvieux. avec un planning de plantations respecté.

Bel été ensoleillé, belle saison globalement.

Le rendement a finalement été correct.

L'inquiétude pèse sur le recrutement de main d'œuvre étrangère.

Les producteurs passaient auparavant par les des prestataires, qui n'est plus une solution durable.

Une légère augmentation des surfaces en 2026 par rapport à 2025.

2. Rapport d'activités

↳ Analyse sensorielle :

Camille présente les objectifs de l'analyse sensorielle, et rappelle rapidement le protocole mis en place.

Concernant les témoins, le positionnement d'un témoin en début de séance pour l'étalonnage et du second en aveugle au milieu des autres variétés testées a été mis en place et l'ensemble de nos variétés confirme sa place sur notre liste officielle, avec de bons résultats. Cela confirme que le travail effectué en séance et le choix de nos témoins sont de qualité.

Cette année, nous avons pu réaliser 11 séances.

Sur les 9 variétés testées en nombre suffisant, 8 obtiennent des résultats satisfaisants cette année, et devront être testées une seconde année pour éventuellement être inscrite sur la liste des variétés IGP.

2 variétés pourront entrer sur la liste des variétés IGP Melon du Haut-Poitou 2026 validées par le GEVES , Acapella et Aladin

Trokadero en attente de validation GEVES

3 variétés en sortent: Arum Altibel et Toutatis

Toutes les autres variétés testées ne sont pas conformes ou bien n'ont pas été suffisamment dégustées pour permettre leur validation.

La parole est donnée aux Académiciens afin qu'ils nous donnent leur avis sur les différents les séances d'analyse sensorielle.

↳ Comité expertise organoleptique 2025

En 2025, tous les melons ont été notés conformes

↳ Contrôles Qualités et Audits externe (Certipaq) :

Camille Raimbault présente la synthèse des contrôles qualités réalisés pour la campagne 2025. Elle rappelle que le nombre de contrôles est lié à la surface variétale IGP plantée. En 2025, il y avait 52 contrôles prévus, qui ont tous été effectués.

Sur l'ensemble des échantillons, la qualité était présente, avec de bons taux de sucre et de belles couleurs de chair. Aucun lot IR < 12° Brix.

La moyenne des taux de sucre est de 16.1°Brix, avec un minimum de 12 et un maximum de 19. Les arômes sont bien présents, et généralement accompagnés d'une belle couleur de chair.

3. **Activité 2025**

- Lancement de Campagne : 24 juin
- Anjou Vélo Vintage 29 30 juin
- Tour de France masculin 13 juillet
- Tour de France Féminin 29 30 juillet
- Sanxay 12 et 14 aout Aout
- Montamusic 26 aout
- Salon de Madrid 7-9 Octobre

4. **Activités 2026**

- Lancement de Campagne : Jeudi 25 juin
- Anjou Vélo Vintage 26 au 28 juin
- Sanxay 8,10 ,12 Aout, la flute enchantée
- Montamusic 21 aout
- Salon de Madrid 6 au 8 octobre 2026

5. **Questions d'actualité**

Soirée de Philippe le 27 mars.

Les producteurs offrent un repas étoilé et les académiciens un coffret de vin et des fleurs.

- Laurent CHERIGNY et Khadija ZEGHLOUL
- Anefa Poitou Maritime

Sujet du recrutement et de la main d'œuvre

- Pierre MORGEAU
- 3^{ème} Vice Président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Sujet de l'irrigation et de l'étude HMUC.

L'ordre du jour étant terminé, cette Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat est close.

**Julien GODET,
Président du Syndicat de Producteurs de Melons du Haut Poitou**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.